



**RÉSEAU
OUEST
NORMAND**
pôle métropolitain

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité Syndical
Séance du lundi 21 janvier 2026**

DCS02-2026

*Nombre de délégués en exercice
: 56*

Quorum requis : 28

Présents : 18

Pouvoirs : 10

Votants : 28

Excusés : 18

Le 21 janvier 2026, à 12h, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, Salle du Réfectoire à l'Hôtel de Ville de Caen, sur convocation adressée à ses membres par M. Aristide OLIVIER, Président.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Aristide OLIVIER, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, Mme Béatrice TURBATTE, M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Patrick LERENDU, Mme Odile THOMINET

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Patrick MOREL (délégué suppléant)

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. Daniel LEFRANC

Communauté de communes Granville Terre et Mer : M. Michel PEYRE

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL, M. Georges RAVENEL

Communauté de communes Isigny Omaha Intercom : M. Patrick THOMINES

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Seullès Terre et Mer : M. Thierry OZENNE

Communauté de communes Val es Dunes : M. Philippe PESQUEREL

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LANGE

**APPROBATION DU
RAPPORT D'ACTIVITES
2025**

DCS02-2026 : Approbation du rapport d'activités 2025

Accusé de réception en préfecture
014-200099760-20260206-DCS02-2026-DE
Date de réception préfecture : 06/02/2026

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOUCHARD (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à M. Aristide OLIVIER)

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Yves GOASDOUE (pouvoir à M. Gilles MALOISEL)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Véronique MARTIN-MORVAN (pouvoir à Mme Odile THOMINET)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche : M. Henri LEMOIGNE (pouvoir à M. Patrick LERENDU)

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. Jean-René BINET (pouvoir à M. Daniel LEFRANC)

Communauté de communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC (pouvoir à M. Michel PEYRE)

Communauté de communes Terre d'Auge : M. Jérémy ROSEAU (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Joël BRUNEAU, Mme Florence BOUCHARD, M. Marc POTTIER (délégué suppléant)

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. Sébastien FAGNEN (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : Mme Emmanuelle LEJEUNE

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER, M. Arnaud TANQUEREL (délégué suppléant)

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : Mme Sophie GAUGAIN, M. François VANNIER, M. Pierre MOURARET (délégué suppléant)

Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche : M. Henri LEMOIGNE

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Hubert PICARD, M. Henri GIRARD (délégué suppléant)

Conseil Départemental de l'Orne : Mme Paule KLYMKO

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2025

Exposé :

L'article L5211-39 du CGCT prévoit que « Le président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Le Rapport d'activité du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand pour l'exercice 2025 est le troisième du Syndicat mixte. Il est joint en annexe à la délibération. Il est constitué de 12 pages, réparties en 3 parties.

Le Rapport d'activité se structure de la manière suivante :

Le Pôle métropolitain

Le fonctionnement

- Les modalités de fonctionnement du Réseau
- Budget 2025
- Mise en oeuvre de la feuille de route 2024/2026

Activités de 2025

- Calendrier 2025 : principales dates
- Manifeste du Réseau Ouest Normand : Pour un renouveau ferroviaire dans l'Ouest de la Normandie
- Mobilisation autour de l'outil national d'Occupation du sol à grande échelle (OCS GE) et de la donnée « Artificialisation »
- Suivi des travaux dans le cadre du ZAN : travaux parlementaires ; travaux de la Conférence régionale de gouvernance
- Déjeuner des exécutifs
- Conférences du Réseau Ouest Normand
- Réseau'Tour
- Rencontres bilatérales entre les DGS des EPCI membres et l'équipe du Réseau Ouest Normand
- Panorama des dynamiques des marchés de l'habitat ancien dans l'Ouest de la Normandie
- Répertoire des bonnes pratiques de la sobriété foncière dans l'Ouest de la Normandie
- Perspectives 2026

Il en est fait une synthèse en séance.

Proposition :

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 et notamment l'article L5211-39 du CGCT, modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 – article 34 ;

Vu les statuts du pôle métropolitain et son règlement intérieur ;

Vu l'avis favorable de la Commission RON du 5 janvier 2026 ;

DCS02-2026 : Approbation du rapport d'activités 2025

Accusé de réception en préfecture
014-200099760-20260206-DCS02-2026-DE
Date de réception préfecture : 06/02/2026

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver ce rapport en vue de sa transmission aux collectivités membres, ainsi qu'aux préfets des trois départements, au préfet de région et au président de Région.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le Rapport d'activités 2025 présenté.
- **DIT** que la présente délibération et son annexe seront transmis en Préfecture du Calvados, de la Manche et de l'Orne, en Préfecture de région Normandie, au président de Région Normandie et aux présidents des EPCI et Conseil départementaux membres.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président

Aristide OLIVIER

